



La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

vous informe

Questions à...

Marie-Agnès Cudrey-Vien, nouvelle directrice générale à la MSA de Franche-Comté

La MSA de Franche-Comté a accueilli le 2 mai, Marie-Agnès Cudrey-Vien, nouvelle directrice générale. Elle était précédemment directrice de la Caisse d'Allocations familiales de Haute-Saône et succède à Jean-Marie Boulec qui fait valoir ses droits à la retraite.

TCN : Vous étiez directrice à la CAF de Haute-Saône. Quel parcours vous a menée jusqu'au régime de protection sociale agricole ?

Marie-Agnès Cudrey-Vien (M.-A. C.-V.) : Mon parcours, je l'ai construit en alternant les expériences dans les branches

Famille et Maladie du régime général. C'est par la voie du concours interne de l'École nationale supérieure de la Sécurité sociale (EN3S) que j'ai pu accéder à des postes de direction, d'abord comme sous-directrice puis directrice adjointe en caisses primaires d'assurance maladie et en Caisses d'Allocations familiales dans différentes régions, avant de prendre un poste de pleine direction à la Caf de Haute-Saône en 2016. Ayant envie d'un nouveau challenge professionnel et demeurant très attachée à la mission de service public, l'approche « guichet unique » de la MSA a fait écho à mes convictions en termes de prise en charge globale des situations. La proximité des territoires et la proximité des adhérents dans une région rurale qui m'est chère (je suis native de

Vesoul), constituent également une forte motivation. Enfin, cette évolution est aussi en quelque sorte un retour aux sources puisque je suis issue d'une famille d'agriculteurs et fière de l'être.

TCN : Comment s'est passée la passation des dossiers avec votre prédécesseur, Jean-Marie Boulec ?

M.-A. C.-V. : Jean-Marie Boulec a eu à cœur de me transmettre les dossiers les plus stratégiques avec beaucoup de méthode et pédagogie. Qu'il en soit remercié ! Après m'avoir présentée à l'équipe de direction, aux cadres, nous avons fait ensemble les visites des trois sites de la MSA à Lons-le-Saunier, Besançon et Vesoul pour que je commence à connaître les salariés et découvre les lieux de travail.

TCN : Quels sont les défis à relever ?

M.-A. C.-V. : A ce stade de ma prise de fonction, j'identifie très nettement plusieurs beaux défis à relever, d'autres se confirmeront dans les semaines à venir. Le premier est celui de la complexité à gérer une charge de travail importante avec des ressources humaines en diminution. Il se combine au second qui consiste à maintenir, de manière impérieuse, la qualité de service aux adhérents, voire à la développer.

TCN : Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M.-A. C.-V. : Vous pouvez compter sur mon engagement aux côtés du conseil d'administration pour que la MSA occupe toute la place qu'elle doit occuper au service de ses adhérents et ce, d'autant plus, que nous traversons des crises multiples et qui risquent de durer.



Marie-Agnès Cudrey-Vien a pris ses fonctions le 2 mai à la MSAFC © MSAFC.

MARPA : DES RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

Un modèle gage de bien-être et d'accessibilité

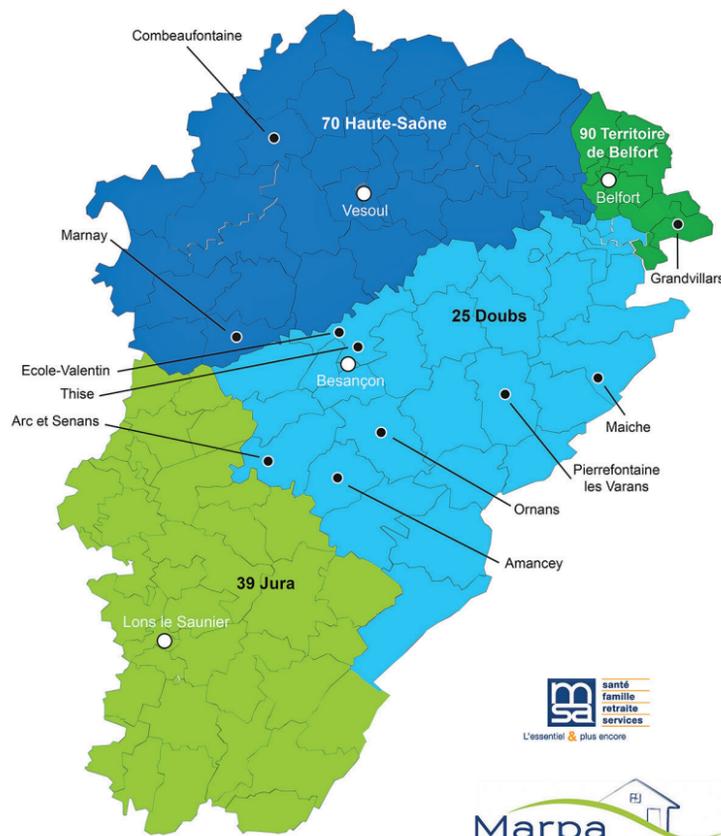
Les Marpa⁽¹⁾, réseau de résidences autonomie labellisées par la MSA, proposent depuis plus de 30 ans aux seniors un cadre de vie attrayant, convivial et sécurisant, tout en respectant leur souhait d'autonomie et d'indépendance. Aujourd'hui, le réseau est en plein essor pour répondre aux demandes des collectivités sur les territoires ruraux et en périphéries urbaines.

Véritables alternatives à l'hébergement traditionnel proposé en établissements médicalisés ou en maisons de retraite, les Marpa, ces résidences autonomie à taille humaine non-médicalisées, ont été imaginées et développées par le Groupe MSA sur tout le territoire depuis le milieu des années 80.

La Marpa offre à ses résidents un logement d'usage privatif et des espaces de vie collectifs à des tarifs maîtrisés avec un double objectif : disposer d'un vrai « chez soi » et préserver la liberté, la sécurité et l'autonomie de la personne. Etablissement à but non-lucratif, elle permet une accessibilité sociale aux logements avec un prix moyen mensuel variant de 900 à 1 200 €, un chiffre modulable en fonction des aides sociales mobilisables (APL, aide sociale à l'hébergement, APA...).

« Pour nos résidents Marpa, le « vivre à domicile » gage de bien-être et de préservation des habitudes et des repères du quotidien, prend ici toute sa signification avec en prime, la garantie d'un accompagnement personnalisé. Le réseau connaît actuellement une véritable expansion en France et les 200 Marpa que compte la France contribuent également au maintien et à la création d'emplois directs et indirects sur les territoires » explique Patricia Saget-Castex, présidente de la Fédération nationale Marpa.

⁽¹⁾ Maison d'accueil et de résidence pour l'autonomie



Les Marpa en Franche-Comté en chiffres

- > 10 Marpa
- > 210 résidents
- > 80 salariés au quotidien

Plus d'informations www.marpa.fr
 Contact MSAFC : Bernard Brenot - 03 81 65 60 21 - 06 07 28 09 29
 ou brenot.bernard@franche-comte.msa.fr

Questions à...

Claude Monnier, administrateur MSA et élu au conseil d'administration de la Marpa « Les Rives de l'Allaine » de Grandvillars (90)

La Terre de chez nous (TCN) : En quelques mots, quels sont les atouts majeurs qui différencient la Marpa des autres hébergements pour personnes âgées ?

Claude Monnier (C.M.) : L'autonomie et le lien social sont les fortes particularités et atouts des Marpa. La Marpa peut être considérée comme un « domicile » ouvert aux plus de 60 ans. Chacun y est totalement libre, a son logement individuel, s'organise comme il le souhaite et bénéficie selon son choix de services comme des repas individuels ou collectifs, du ménage, ainsi que des activités variées proposées. D'ailleurs, chaque demande nouvelle est prise en compte.

TCN : Vous êtes investi sur votre territoire. Comment voyez-vous la place et le rôle de la Marpa dans son environnement ?

C. M. : Avec ses 24 résidents, la Marpa est à la fois une activité sociale et économique locale créatrice d'emplois, tout en gardant une proximité pour chacun. La commune de



Claude Monnier, administrateur MSA © MSAFC.

Grandvillars en est non seulement fière, mais participe à son financement.

TCN : Quel est le rôle de l'élu MSA au conseil d'administration de la Marpa ?

C. M. : Il est l'agent de liaison avec la MSA qui a inventé le concept et d'autant plus indispensable dans un secteur comme celui de Grandvillars, où le monde agricole est largement dominé par l'urbain.